

Travaux des aménagements paysagers

RNCP15156 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21046
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

62 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 62 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION	38112573100012	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS TERRE ET NATURE	20000746600010	Former et organiser l'évaluation
CENT HORTICOLE PRIVE ENSEIGNEMENT PROMOT	42143242800017	Former et organiser l'évaluation
CFA SAONE ET LOIRE SITE ST MARCEL	19711068700021	Former et organiser l'évaluation
CFPPA Aix-Valabre	19131656100015	Former et organiser l'évaluation
CRTE FORMATION PROFESSIONNELLE HORTICOLE	78346979400011	Former et organiser l'évaluation
ECOLE DU BREUIL	20008180000019	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA	19490946100015	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU LOT ET GARONNE	19470019100019	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE DIGNE - CARMEJANE	19040056400018	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 62 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp15156-travaux-des-amenagements-paysagers/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est amené à intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés depuis leur création (totale ou partielle) mais surtout sur la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien.

Il prépare le terrain, plante, élague, entretient massifs, pelouses et allées. Il peut être amené à maçonner si besoin est.

Pour effectuer ces tâches, il utilise du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Unités capitalisables générales

UC G1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UC G2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UC G3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Unités capitalisables d'option

UC O1 : Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

UC O2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

Unités capitalisables de la spécialité Travaux de création et d'entretien

UC S1 TCE : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

UC S2 TCE : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

UC S3 TCE : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

Unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi

UCARE 1 et 2 : Objectifs à élaborer par le centre de formation habilité

Blocs de compétences

RNCP15156BC01 — UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Utiliser des techniques de collecte et de traitement de l'information
- Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations problème de la vie professionnelle
- Utiliser les outils informatiques et de télécommunication courants de la vie professionnelle et sociale

RNCP15156BC02 — UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir leur respect
- Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits
- Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité

professionnelle

- Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son environnement économique, social et territorial

RNCP15156BC03 — UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles
- Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine

RNCP15156BC04 — UCP4 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances scientifiques relatives au végétal et au milieu
- Mobiliser les connaissances techniques et réglementaires relatives aux végétaux utilisés en aménagement paysager

RNCP15156BC05 — UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser les savoirs de base relatifs au fonctionnement des matériels utilisés sur les chantiers de paysage
- Mobiliser les connaissances techniques relatives aux engins, installations et matériaux utilisés sur les chantiers de paysage

RNCP15156BC06 — UCP6 : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Réaliser la tonte et l'entretien des gazons et surfaces enherbées
- Réaliser la taille des végétaux
- Assurer les soins aux végétaux
- Réaliser l'entretien et la maintenance des surfaces non végétales et des installations

RNCP15156BC07 — UCP7 : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Réaliser la mise en place des végétaux

- Réaliser la pose des éléments inertes
- Participer à l'installation d'un réseau d'arrosage

RNCP15156BC08 — UCP8 : Utiliser les engins de transport des matériaux et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Conduire en sécurité le tracteur et ses outils
- Réaliser des travaux de terrassement
- Effectuer l'entretien courant des matériels roulants

RNCP15156BC09 — UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP15156BC10 — UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans les secteurs publics (collectivités locales, administrations, offices publics ou entreprises d'Etat...)et privés (offices HLM, syndicats de copropriétés, sociétés d'autoroute...) ou privatif (les particuliers).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Jardinier/jardinière d'espaces verts, agent paysagiste, aide paysagiste, ouvrier/ouvrière paysagiste, jardinier paysagiste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €

Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, il peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés. Les membres du jury et leurs suppléants sont choisis paritativement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont la moitié au moins doit relever de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 246 €
Selon la branche	5 925 € – 6 624 €

Prise en charge	Branches concernées
6 246 €	Valeur par défaut · 203 branches
6 297 €	CPNE industries alimentaires diverses, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNEFP des entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes, CPNEFP des industries charcutières
6 624 €	CPNE de l'agriculture, CPNEFP des jardineries et graineteries, CPNEFP hôtellerie de plein air
6 229 €	CPNEFP Sports Loisirs
6 099 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 925 €	CPNE de l'immobilier

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible 01/01/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5834

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39066

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15156/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	157
Parcours menés à terme	151
Taux d'achèvement	96 %
Période	02/2022 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	212
Montant total engagé	198 176 €
Coût moyen par dossier	935 €
Durée moyenne	64 h
Période	01/2020 – 12/2024
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	1 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.